

# Avis public

**aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**

**Personnes physiques et personnes morales**

Municipalité  
Piopolis

Scrutin du

24	12	08
année	mois	jour

Référendum portant sur le Règlement no 2024-03 décrétant une dépense de 1 248 592 \$ et un emprunt de 1 248 592 \$ pour la construction d'un nouveau bâtiment de service et d'un bâtiment accessoire au camping municipal

**OBJET :**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Emmanuelle Fredette, greffier ou secrétaire-trésorier :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le

24	09	03
année	mois	jour

\*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

24	11	08
année	mois	jour

\*\*

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

**ET**

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois le

24	09	03
année	mois	jour

\*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

24	09	03
année	mois	jour

\*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

24	11	08
année	mois	jour

\*\*

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

\* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.

\*\* Au plus tard, le 30<sup>e</sup> jour précédant le scrutin.

